INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

Autorisation sorties sportives en dehors des heures de sorties de l'internat
(à partir de la 4ème ou 16 ans accompli)

NOM :
PRENOM :
NOM/PRENOM DU RESPONSABLE :

SPORT PRATIQUE :
LIEU :
FREQUENCE DE L'ACTIVITE :

Il est entendu que :

- L'internat se décharge de toutes responsabilités lors de ces séances sportives
- L'autorisation concerne uniquement une sortie à **caractère sportif**
- L'activité doit être prévue **entre le goûter et le repas du soir**
- Un horaire clair et convenu avec les éducatrices doit être établi
- Si les résultats scolaires ne sont pas corrects ou si le comportement de l'interne n'est pas adéquat, la sortie pourra être annulée par les éducatrices
- Les éducatrices pourront vérifier la présence de l'interne à son activité

Signature de l'interne

Signature du responsable

Rue de Montmédy 2 – B 6760 Virton Tel.063/58.88.60 – Fax 063/58.88.70
internat@isfvirton.be – www.isfvirton.be – www.facebook.com/isfvirton
Matricule 8 225 009 – Fase 2758